



RAPPELS - EMPLOYÉS

CEPEO 2020-2021

Mise à jour - 11 septembre 2020

➤ FORMATIONS	Les formations sur les mesures d'hygiène et le port d'équipement de protection individuelle doivent être complétées avant le retour au travail, sur la plateforme SafetyHub.
➤ CONDITIONS MÉDICALES	Les personnes considérées immunosupprimées ou ayant une condition médicale pouvant les empêcher de retourner au travail doivent le signaler par le formulaire d'autodéclaration disponible sur Connexité.
➤ AUTO DÉPISTAGE	- Effectuer le dépistage TOUS LES JOURS avant l'arrivée à l'école ou au bureau en complétant l'autoévaluation disponible sur le site du gouvernement de l'Ontario (français) - Restez à la maison si vous manifestez des symptômes de la COVID-19 et en aviser votre superviseur dans les plus brefs délais.
➤ MASQUES ET VISIÈRES	- Le port du masque médical est obligatoire pour le personnel des écoles en tout temps. - Le port de la visière par le personnel des écoles est obligatoire à l'intérieur dans les circonstances suivantes : - si la distanciation de 2 mètres ne peut pas être respectée en présence d'élèves qui ne portent pas de masque; - si la distanciation de 1 mètre ne peut pas être respectée en présence d'élèves ou de collègues qui portent un masque; - si une intervention doit être faite auprès d'un élève ayant des besoins particuliers qui ne porte pas le masque et que la distanciation de 2 mètres ne peut être respectée. - Le port de la visière par le personnel des écoles n'est pas obligatoire en tout temps à l'extérieur. - L'employé doit retirer sa visière par la gance arrière et l'avoir à portée de main. - L'employé devra la remettre rapidement en cas d'une intervention qui doit être faite auprès d'un élève. - L'employé devra nettoyer ses mains après avoir manipulé la visière. - Le port du masque médical est obligatoire pour le personnel du siège social lorsqu'ils se déplacent dans l'édifice ou que la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée.
➤ CIRCULATION	Respecter les consignes de sécurité et la signalisation mise en place afin d'assurer la sécurité de tous.
➤ COORDONNÉES	S'assurer que vos coordonnées sont mises à jour auprès du Service des ressources humaines.
➤ REPAS	- Prévoir une bouteille d'eau réutilisable. - Prévoir un repas froid qui peut être conservé à température de la pièce ou avec un bloc réfrigérant (ou un thermos pour les repas chauds) puisque les fours



CEPEO.ON.CA





RAPPELS - EMPLOYÉS

CEPEO 2020-2021

Mise à jour - 11 septembre 2020

	micro-ondes et réfrigérateurs ne sont pas accessibles. • Le service de cafétéria sera offert dans les écoles secondaires qui l'offrent et au siège social. Les repas seront servis sous format "prêt-à-emporter".
PETITS APPAREILS	• L'utilisation des petits appareils est interdite, incluant les micro-ondes, les bouilloires, les ventilateurs et les chauffeuses.

Les consignes complètes pour le retour au travail sont disponibles sur [Connexité](#).



CEPEO.ON.CA

